



## Abus concernant prélèvement caution

Par **olhc**, le **26/09/2012** à **19:55**

Bonjour,

J'ai quitté un appartement il y a 2 mois. Lors de l'état des lieux de sortie, il a été mentionné que le levier de la chasse d'eau était cassé.

Mon agence immobilière ne m'a pas restitué ma caution de 400 euros.

Je pense qu'il ont profité de cette défaillance de la chasse d'eau pour changer l'ensemble du mécanisme. Ont-il le droit de faire ça ?

Le mecanisme interne de la chasse d'eau était en état de fonctionnement, seul le levier était cassé. C'est un peu comme si on me demandait de payer les frais de changement d'une porte alors que seule la serrure etait defaillante.

Que puis-je faire ?